

3 - Commission Consultative des Services Publics Locaux - Bilan des travaux 2012

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'article L 1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que «le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente».

En 2012, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie à deux reprises : le 7 juin et le 18 octobre.

A) Le 7 juin, la Commission a examiné les rapports suivants :

- le rapport d'activités 2011 du Service de l'Eau
- le rapport d'activités 2011 du Service de l'Assainissement
- le rapport d'activités 2011 du Service de l'Assainissement Non Collectif
- la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de la Scène Nationale de Besançon
- la création du Syndicat Mixte de l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté,
- la construction d'une nouvelle chaufferie bois.

La Commission a émis un avis favorable sur ces dossiers.

B) Le 18 octobre, la Commission a examiné :

- les rapports d'activités 2011 des services délégués suivants :

- . Accueil de loisirs des Francas
- . Camping de Chalezeule
- . Casino de Besançon
- . Centre de kinésithérapie et balnéothérapie de la Mouillère
- . Crématorium
- . Distribution publique du gaz
- . Chauffage urbain de Planoise
- . Réseau câblé.

- les rapports d'activité 2011 des établissements publics suivants :

- . Régie Autonome Personnalisée La Rodia
- . Régie Autonome Personnalisée Citadelle - Patrimoine mondial
- . Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Musical Ledoux
- . Centre Communal d'Action Sociale
- . Etablissement Public de Coopération Culturelle ISBA

- l'avenant n° 7 au contrat de délégation, de production, de transport et de distribution de chaleur.

La Commission a émis un avis favorable sur chacun des rapports présentés.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan des travaux 2012 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

«**M. Pascal BONNET** : En général vous nous faites état des indemnisations des commerces par la commission d'indemnisation. Il y a eu quand même des événements médiatisés ces derniers temps quant au fonctionnement de la commission...

M. LE MAIRE : Bien sûr.

M. Pascal BONNET : ...je ne vais pas entrer dans ce débat. C'est une structure qui se réunit à huis clos, je pense que des juges ont naturellement envie de respecter les règles ; et les représentants des professionnels ont naturellement envie de défendre les professionnels concernés. Est-ce que vous envisagez de réagir aux événements qui se posent dans la mesure où manifestement il y a un problème avec les règles ? En particulier du périmètre limité au seul tracé, est-ce que ce contexte va vous amener à remettre en question les règles que vous avez fixées au départ, et d'autre part où en sommes-nous des indemnités ? Et pour terminer, avons-nous une idée de l'enveloppe nécessaire sur la durée des travaux et avons-nous les moyens de répondre à ces besoins ?

M. LE MAIRE : J'avais prévu de le dire au cours du débat mais je peux le faire maintenant. Les aides qui ont été accordées s'élèvent actuellement à 876 500 €. Effectivement j'ai constaté que la commission amiable d'indemnisation ne fonctionnait plus suite à des analyses divergentes à l'intérieur de la commission. Je rappelle qu'il y a un règlement intérieur qui régit, avec des règles très très précises, depuis plus de deux ans, l'ensemble des dossiers qui sont traités. Je rappelle aussi au passage que l'Agglomération du Grand Besançon a été plus à l'écoute que beaucoup d'autres villes puisque nous avons accepté ce qui ne s'est pas fait ailleurs, d'indemniser les déviations de réseaux. Nous avons donc indemnisé les dévoiements de réseaux. Aujourd'hui c'est plus d'une centaine de dossiers qui ont été effectivement étudiés et mise à part cette dernière séance, tout cela a été fait quasiment à l'unanimité. Il y a eu une divergence d'analyse par rapport à un dossier puisque la commission avait voté favorablement sur ce dossier, d'après ce que l'on m'a dit -je n'y assiste pas- ce qui a entraîné la démission du co-président présent et par la suite des deux co-présidents puisqu'elle ne respectait pas le règlement intérieur. Je dis tout de suite qu'il n'est pas question de changer le règlement intérieur ni les règles qui régissent cette commission depuis deux ans, faute de quoi d'ailleurs celles et ceux qui ont été indemnisés ou les dossiers qui ont été refusés pourraient être remis en cause. Donc il n'est pas question de revoir les règles. Il y a donc eu une divergence d'analyse pendant cette dernière commission, commission d'ailleurs à laquelle je n'assiste pas. Ce qui m'inquiète c'est la manière dont on peut indemniser les commerçants pour qu'ils ne soient pas en difficulté. Je ne souhaite pas leur apporter des difficultés, que les choses soient claires.

J'ai souhaité que la commission se réunisse à nouveau dans son ensemble, avec les deux co-présidents et les membres de la commission, représentants des organisations patronales. Cette réunion s'est déroulée samedi matin. A l'issue de la réunion à huis clos, à laquelle je n'assistais pas, il a été confirmé -pas à moi-même parce que je n'y étais pas mais au Directeur Général de l'Agglo- que les deux co-présidents ne modifiaient pas leur décision et qu'ils maintenaient leur démission. Personnellement je regrette que les membres de cette commission qui représente les commerçants n'aient pas pu se mettre d'accord pour permettre à la commission de reprendre son travail. Je le regrette mais c'est ainsi. Je veux d'ailleurs, à cet instant, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, saluer le travail de la commission, son indépendance et au passage celle des élus de l'agglomération qui ne sont jamais intervenus parce que j'ai entendu plein de choses par rapport à ça, même dans des réunions électorales m'a-t-on dit. Je ne suis jamais intervenu et je n'interviendrai jamais sur ce sujet-là, jamais. Je veux saluer le travail de la commission dans son intégralité, commission qui s'est réunie sous la présidence de Daniel TRICOT et de Gabriel MIGNOT, et le travail de toutes les organisations patronales qui a conduit, je vous le disais, à verser plus de 870 000 €. Vous me demandez quelle est la somme prévue. Je ne vous la donnerai pas puisqu'il n'y a pas d'enveloppe prévue, nous avons dit que nous indemniserions les dossiers qui étaient recevables. J'ai même entendu dire que l'arrêt de cette commission était quelque part souhaité par le Président de l'Agglo, qui d'ailleurs ne participe pas, parce que l'enveloppe était dépassée. Une enveloppe ne peut pas être dépassée quand on n'en a pas fixé le montant. Donc tout cela ce sont des sottises. Les statuts de la CIAT précisent que la commission ne peut siéger qu'en présence d'au moins un de ses deux co-présidents. Les deux ont démissionné, donc la commission ne peut plus siéger.

Depuis cette décision-là les indemnités des commerçants sont donc bloquées. Devant cette situation de blocage, j'ai décidé d'agir dès samedi après-midi. J'ai donc souhaité prendre des contacts avec de nouveaux magistrats. Je souhaite que d'autres magistrats acceptent de présider cette commission d'indemnisation amiable du tramway puisque bien sûr je veux qu'elle conserve une indépendance totale et son autonomie de décision. Donc il y a deux solutions : ou nous trouvons deux magistrats très très rapidement afin que je puisse proposer, en urgence, au prochain conseil

d'agglomération leurs deux noms et que la commission puisse siéger à nouveau dès le début juillet ou, si ce n'était pas le cas, à ce moment-là, afin de ne pas pénaliser les commerçants, l'Agglomération étudiera les propositions qui seront faites par les experts comptables, car, comme vous le savez, il y a des experts comptables indépendants de la commission d'indemnisation. De plus, il y a une jurisprudence de plus de 100 dossiers. J'examinerai donc, dans l'attente que cette commission siége à nouveau, les propositions des experts comptables et à partir du moment où ils respecteront le règlement intérieur nous pourrions donc, puisque j'en ai le pouvoir, faire des propositions d'indemnisation sur la base de cette jurisprudence, le temps que je retrouve deux vice-présidents, propositions qui seront faites, je le répète, sur la base des propositions des deux experts comptables. Voilà ce que je peux vous en dire. Au-delà de ça, cette commission a bien travaillé sur plus de 100 dossiers, il y a eu des divergences d'analyse sur lesquelles je ne rentrerai pas parce que ce qui se dit dans cette commission est secret. Je rappelle d'ailleurs que celles et ceux qui auraient tendance à en parler à l'extérieur peuvent s'exposer aux foudres de la justice puisque les dossiers qui sont traités doivent rester confidentiels. Donc ne me demandez pas ce qui s'est dit samedi matin, je n'y étais pas et le directeur général de l'agglomération n'y était pas non plus. Ce que nous savons c'est que finalement ils ne se sont pas mis d'accord. Donc je recherche des magistrats, de hauts magistrats. Si nous les trouvons et si je peux les désigner avant le prochain conseil d'Agglo nous le ferons. Faut de quoi, pour les dossiers qui auraient dû être étudiés dans les précédentes commissions, puisqu'en fait il s'agissait d'un dossier qui posait problème, sur la base des propositions des experts comptables, je précise bien, j'avaliserai ces propositions d'expertise afin de ne pas pénaliser les commerçants. J'ai deux objectifs : ne pas pénaliser les commerçants et rester dans la transparence et l'équité, donc c'est pour cela qu'on ne change pas de règles pendant le cours d'une procédure, il n'est donc pas question de changer les règles d'indemnisation mais simplement de respecter celles qui avaient d'ailleurs bien fonctionné depuis déjà presque deux ans. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

J'informerai par courrier les commerçants dès demain ou après-demain des dispositions que j'ai prises il y a quelques heures».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de prendre acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2013.